



DATE DE PUBLICATION : 13 mars 2023

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional au DDRPE de Mâcon

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. François BAVAY, le 1er mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. François BAVAY, directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté, à M. Christophe MAUREL, le 10 mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MAUREL, directeur de la succursale de Mâcon et de M. Thierry METAYER, adjoint au directeur de la succursale de Mâcon, délégation est donnée à M. Joachim REINA, directeur délégué responsable du pôle économique à la succursale de Mâcon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Mâcon. M. Joachim REINA reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Mâcon, conformément à la grille de délégation en vigueur.

Fait à Dijon, le 13 mars 2023

François BAVAY
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté